

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0050531

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **664**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **Sebban Jaimia**

Date de naissance : **1946/01/01**

Adresse :

Tél. : **06.65.62.22.00** Total des frais engagés :

407,60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur NAFDI Abderrahim
Endocrinologue - Diabétologue
2, Rue Pyrénées - Tél: 0522 25 19 70 - CSA

Date de consultation : **01/08/23**

Nom et prénom du malade : **SEBBAN JAIMIA** Age:

Lien de parenté : Soi-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **Diabète sucre**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Le 10 AOUT 2023** Le : **10/08/23**

Signature de l'adhérent(e) : 

8

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/10/143		2	300	<p>Docteur WAFDI Abderrahim</p> <p>Endocrinologue - Diabétologue</p> <p>2, Rue Pyrénées - Tél: 0522 25 19 70 - CASA</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMA IE NARJIS El Mabsut 12-08-2023	21/08/2023	107,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET VONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses¹ ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Wafdi

Diplômé de la Facu
de Paris

ENDOCRINOLOGUE - D



Diabète - Cholestérol - Hypertension

Obésité - Thyroïde

Casablanca, le 01/08/15 الدار البيضاء، في

Dr. Wafdi Potier

100,60

Nogol - Acétoate

PM سند



صيدلية نرجس
PHARMACIE NARJIS
131 Bd. Yacoub El Mansur
Tél. 052225074 / 052200200
INPE: 92044841

Docteur WAFDI Abderrahim
Endocrinologue Diabétologue
2, Rue Pyrénées Tel: 0522 25 19 70 - CASA

2، زنقة عبد الله راجع (بريني سابقا) - زاوية شارع ابراهيم الروداني - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.25.19.70
2, Rue Abdallah RAJAI (Ex. Pyrénées) - Angle Bd. Brahim Roudani - Maârif - CASABLANCA - Tél. : 05 22.25.19.70